

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Syndical

Conseillers titulaires élus : 25

Séance du 2 octobre 2025

Conseillers en fonction : 25

Sous la présidence de M. Jérôme DEVELLE

Conseillers présents : 16

Conseillers Votants : 17

	Délégué	Nom	Prénom	Présence	Procuration à
CC Bouzonvillois Trois Frontières	Titulaire	SCHWENCK	Rémi	Absent	
	Titulaire	DORBACH	Régis	Présent	
	Titulaire	BREIT	René	Absent	
	Titulaire	BUCHHEIT	Pascal	Absent	
	Titulaire	MARCK	Norbert	Absent	
	Titulaire	DEVELLE	Jérôme	Présent	
	Titulaire	HAMMES	Christophe	Absent	Jérôme DEVELLE
	Suppléant	MICHELETTA	Dominique	Absent	
	Suppléant	RICHARD	Jean-Claude	Présent	
CA Porte de France	Titulaire	VEINNANT	Bernard	Présent	
	Titulaire	LE PEMP	Dominique	Présent	
	Titulaire	BECKER	Patrick	Présent	
	Titulaire	RENAUX	Patricia	Absent	
	Suppléant	LEFEVRE	Didier	Présent	
	Suppléant	GEORGES	Patricia	Absent	
CC Haut Chemin Pays de Pange	Titulaire	LORRAIN	Mathieu	Absent	
	Titulaire	HUBERT	Boris	Absent	
	Suppléant	TOUSSAINT	Christian	Présent	
	Suppléant	PERREIN	Alain	Présent	
CC de l'Arc Mosellan	Titulaire	HEANSLER	Jennifer	Absent	
	Titulaire	MERESSE	Laurent	Présent	
	Titulaire	DUJOUR	Patrick	Absent	
	Titulaire	HILBERT	Didier	Présent	
	Titulaire	PERRIN	Jean-Luc	Présent	
	Titulaire	FRASCHINI	Patrick	Absent	
	Titulaire	SPET	Arnaud	Absent	
	Titulaire	GUIRKINGER	Bernard	Absent	
	Titulaire	ZORDAN	Jean	Absent	
	Titulaire	BAUER	Paul-André	Présent	
	Titulaire	MAGARD	Jean-Michel	Présent	
	Titulaire	DIOU	Bernard	Présent	
	Suppléant	HEINE	Bernard	Absent	
	Suppléant	LARCHE	Jean	Présent	

Secrétaire de séance : Régis DORBACH

Depuis 2020, le Syndicat Mixte Moselle Aval a porté et réalisé le Programme d'Etudes Préalable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La finalisation des études structurantes du PEP, a permis d'améliorer significativement la connaissance du risque inondation sur le bassin versant de la Moselle. Les nouvelles connaissances ayant émergées de ces travaux (modélisations hydrauliques, étude relative au risque de remontée de nappes, au risque ruissellement, Schéma directeur Orne et Seille, diagnostic territorial des enjeux et de la vulnérabilité du territoire...) constituent le socle sur lequel les phases de concertation autour de la construction du futur PAPI 1 de la Moselle aval, ont été engagées depuis fin 2024 et qui se sont poursuivies au cours du premier semestre 2025.

Le 27 mai dernier, la mobilisation politique organisée par le Syndicat Mixte Moselle Aval autour de ce projet ambitieux, a réuni l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui ont pu réaffirmer leur volonté respective de s'engager dans la réalisation des nombreuses actions du Programme, qui s'élève à près de 70 millions d'euros.

Sa mise en œuvre se traduit par la conduite de projets ambitieux et diversifiés, à des échelles territoriales cohérentes, en recherchant systématiquement l'optimisation des co-financements, au taux maximum de 80% lorsque cela est possible, grâce à une stratégie mesurée, équilibrée et répondant aux objectifs d'une gestion intégrée des bassins versants.

Le dossier a été réalisé dans le cadre d'une concertation étroite avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, les intercommunalités membres du Syndicat Mixte Moselle Aval, les structures en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) du bassin versant et Voies Navigables de France.

En synthèse, le projet PAPI identifie à ce jour 108 actions réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3 et un axe complémentaire transversal lié à l'animation du Programme.

La ventilation des actions et de leurs coûts prévisionnels est la suivante :

N° de l'Axe	Intitulé de l'Axe	Nombre d'actions	HT	TTC
Axe 0	Animation de la démarche PAPI	3		€ 918 000,00
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	9		€ 1 407 920,00
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	7		€ 122 200,00
Axe 3	Alerte et gestion de crise	4		€ 24 000,00
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	5		€ 1 551 000,00
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	8		€ 2 501 400,00
Axe 6	Gestion des écoulements	57	38 371 000,00 €	€ 46 045 200,00
				€ 1 560 000,00
Sous total TTC Axe 6				€ 47 605 200,00
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	15	14 383 060,00 €	€ 17 259 672,00
Coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 - € TTC				€ 71 389 392,00

Montant indiqué dans le tableau de financement

Au total, le coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 est évalué à ce jour à 71 389 392 € TTC.

La déclinaison des 108 actions du PAPI appelle le soutien des co-financeurs suivants :

- L'Etat qui intervient au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ;
- La Région Grand Est ;

- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- L'Union Européenne au titre du FEDER.

Les opérations seront réalisées sous plus de 20 maitrises d'ouvrage différentes sous la coordination du Syndicat Moselle Aval. Le reste à charge de chaque opération ou travaux sera supporté par le maître d'ouvrage concerné. Les actions prévisionnelles qui seront portées en propre par l'**EPAGE Nord Mosellan** sur ses propres capacités budgétaires sont présentées ci-dessous :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC**	Taux et montant prévisionnels des subventions	
2.2	Mettre en place un SDAL pour la surveillance de la Canner, de la Bibiche (Basse-Ham) et du ruisseau de Montenach		30 000 €	TTC	50%	15 000 €
6.7	Réaliser les travaux pour le projet de ZRDC Metzeresche	250 000 €	300 000 €	HT	20%	50 000 €
6.8a	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée du Manderen	500 000 €	600 000 €	HT	80%	400 000 €
6.8b	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée du Montenach	1 560 000 €	1 872 000 €	HT	80%	1 248 000 €
6.8c	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée de la See	2 160 000 €	2 592 000 €	HT	80%	1 728 000 €
7.14	Réaliser les travaux pour le classement du système d'endiguement de Basse-Ham	300 000 €	360 000 €	HT	50%	150 000 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

Dans ce cadre, il convient que l'EPAGE Nord Mosellan valide par délibération cet accord de principe pour participer à cette démarche et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions qui lui sont attribuées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval par les instances nationales et d'approbation par notre assemblée délibérante.

Il est proposé au comité syndical l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le comité syndical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le cahier des charges PAPI 3,

VU les éléments présentés relatif au dossier de candidature à la labellisation du PAPI 1 2026-2031 du bassin versant de la Moselle aval,

VALIDE la mise en œuvre des actions de l'EPAGE Nord Mosellan dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 – 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval,

ACTE que les actions prévisionnelles intégrées au PAPI qui seront réalisées en propre par l'EPAGE Nord Mosellan sont présentées ci-dessous :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC**	Taux et montant prévisionnels des subventions	
2.2	Mettre en place un SDAL pour la surveillance de la Canner, de la Bibiche (Basse-Ham) et du ruisseau de Montenach		30 000 €	TTC	50%	15 000 €
6.7	Réaliser les travaux pour le projet de ZRDC Metzeresche	250 000 €	300 000 €	HT	20%	50 000 €
6.8a	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée du Manderen	500 000 €	600 000 €	HT	80%	400 000 €
6.8b	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée du Montenach	1 560 000 €	1 872 000 €	HT	80%	1 248 000 €
6.8c	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée de la See	2 160 000 €	2 592 000 €	HT	80%	1 728 000 €
7.14	Réaliser les travaux pour le classement du système d'endiguement de Basse-Ham	300 000 €	360 000 €	HT	50%	150 000 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

AUTORISE le Président à signer tout document et à mener toute action liée à cette démarche.

Votants :	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,
Koenigsmacker, le 03/10/2025
Le Président,
Jérôme DEVELLE


